

cesseurs des dix-septième et dix-huitième siècles, d'en reproduire de nombreux extraits, mais qu'ils se sont mis à les publier intégralement. L'impulsion, dans notre ancienne province, a été donnée, il y a bientôt trente ans, par notre regretté Auguste Bernard, à qui l'on doit les cartulaires de Savigny et d'Ainay, si précieux pour la période obscure du dixième au douzième siècle.

Voici maintenant que M. le comte de Charpin-Feugerolles, si avantagusement connu du monde érudit depuis 1854 par ses recherches et ses travaux, vient d'entrer dans la voie ouverte par son compatriote. Il y débute brillamment par la mise au jour d'une des plus intéressantes découvertes qui enrichissent sa bibliothèque personnelle, où il a accumulé, à grands frais et avec une connaissance parfaite, de véritables trésors historiques.

Le cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue, qui sera suivi d'autres non moins intéressants, a une importance plus grande que ne pourrait le faire supposer le monastère obscur qu'il concerne. Les chartes qui s'y trouvent réunies nous renseigneront, en effet, sur un territoire très intéressant à étudier au point de vue de l'histoire et de la constitution politique de la France provinciale pendant le moyen âge. La baronnie d'Argental, où ce prieuré fut établi, était située dans une sorte de territoire mixte, qui, pendant longtemps, dépendit des Dauphins de Viennois, quoiqu'il fût séparé de leur domaine par le Rhône, et sur la condition duquel il serait très important d'être définitivement fixé.

L'existence sur la rive droite de ce fleuve d'un district ayant appartenu au Dauphiné tendait à établir une doctrine historique faisant autorité que cette anomalie proviendrait de l'occupation primitive de cette partie de notre province par les Allobroges.

L'histoire des origines de la baronnie d'Argental confirmerait cette appréciation, car lorsqu'elle fut constituée, au milieu du neuvième siècle, son territoire se trouvait dépendre du *pays* de Viennois, et son premier seigneur s'y établit en vertu d'un échange, et avec le consentement de l'évêque de Vienne. Depuis les chartes qui révèlent cette particularité, le Dauphiné se serait étendu jusque vers Annonay, chef-lieu de l'*Oger* dans lequel était compris Argental.

Le cartulaire de Saint-Sauveur ne fournit aucun texte précis qui contredise ces conclusions ; mais il nous apprend, observation